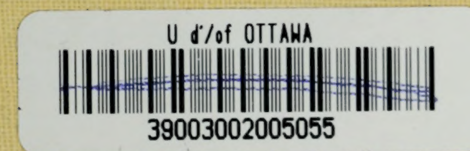
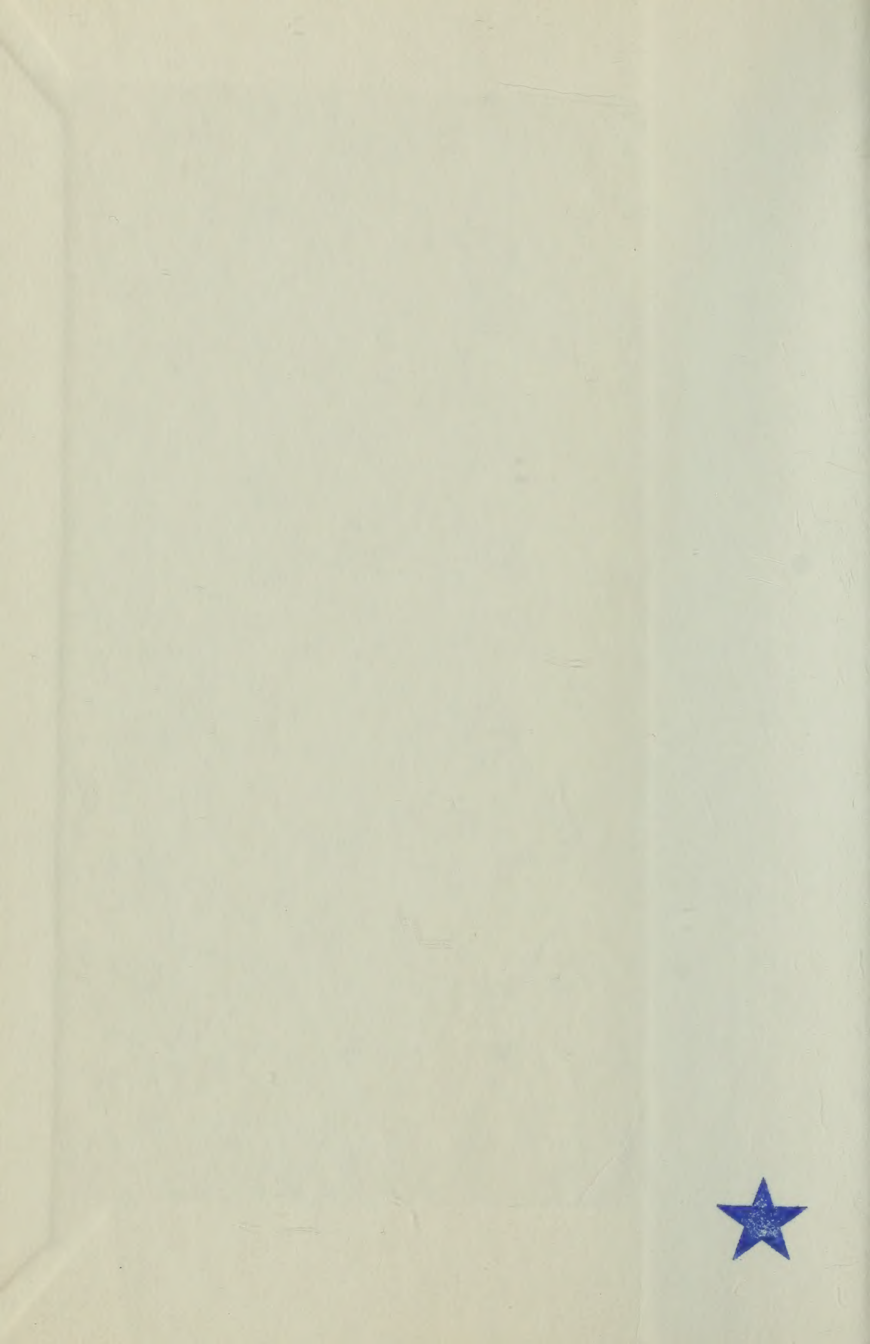
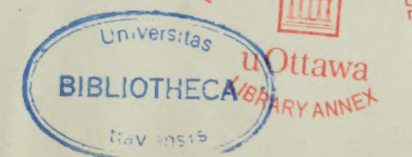

U d'/of OTTAWA
39003002005055




Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

Les Œuvres sociales

DE LA CONGRÉGATION DES MESSIEURS DE CAEN

AU XVIII[e] SIÈCLE

HENRI FOUQUERAY
PRÊTRE

Une Page de l'Histoire
DES
Congrégations de la Sainte-Vierge

LES
ŒUVRES SOCIALES
DE
LA CONGRÉGATION DES MESSIEURS DE CAEN
AU XVIIIe SIÈCLE

(Extrait des " Études ")



PARIS (VIe)
VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82



AVERTISSEMENT

Cette page de l'histoire des congrégations de la Sainte Vierge parut jadis sous forme d'article dans la revue les « Études. »

Au lendemain des fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception il a semblé qu'elle retrouvait un intérêt pratique justifiant une réimpression.

Quand, à l'occasion de ce jubilé, les congréganistes réunis à Rome pour le congrès Marial se présentèrent au Souverain Pontife, celui-ci se plut à rappeler le bien opéré partout par le zèle et les bons exemples de leurs ferventes associations :

« Nous en fûmes témoins tant de fois, leur dit-il, nous qui avons assisté à ces congrégations de la Sainte Vierge et qui avons admiré, à Mantoue et à Venise, avec des enfants et des jeunes gens, des adultes, des hommes dans la force de l'âge, de plus de trente, quarante ans, quelques-uns de cinquante et soixante ans. Ils s'étaient agrégés dès leur jeunesse aux congrégations de la Sainte Vierge; toute leur vie ils en avaient rempli

fidèlement les obligations et ils étaient heureux de l'avoir fait. C'étaient des pères de famille, de fervents chrétiens, exemples de la cité, modèles de leurs enfants, et, d'une façon spéciale, des jeunes gens, lesquels ont sans doute besoin d'exhortations mais sur qui l'exemple est plus efficace que la parole : longum iter per præcepta, breve per exempla.

« *Je me réjouis donc avec vous tous, tant que vous êtes, enfants, jeunes gens, ouvriers, étudiants, hommes mûrs, qui faites partie des congrégations de la Sainte Vierge, car il me semble voir en vous l'élite des vrais chrétiens.* »

L'article que nous réimprimons dit précisément ce que cette élite a pu faire autrefois, ce qu'elle fait encore en bien des endroits[1], *ce qu'elle pourrait faire partout.*

Paris, 2 février 1905.

1. Voir *Petit Messager du Cœur de Marie,* décembre 1904 : *Une Congrégation d'ouvriers à Beyrouth* (Syrie) ; — février 1905 : *Une Congrégation de jeunes gens à Barcelone.*

Les Œuvres sociales

DE LA CONGRÉGATION DES MESSIEURS DE CAEN AU XVIIIe SIÈCLE

L'histoire des *Congrégations de la Sainte-Vierge* est encore à faire. Nous ne parlons pas de l'histoire de leur origine et de leur constitution, déjà racontée par plusieurs auteurs qui se sont plus ou moins répétés les uns les autres, mais de l'histoire de leur fonctionnement et de leurs œuvres. Celle-ci serait pleine de révélations : on y verrait surtout l'action sociale exercée sur la classe des humbles et des travailleurs par les *Congrégations de Messieurs, de Marchands, d'Artisans* que les Jésuites du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient coutume d'établir dans les villes où ils tenaient un collège ou une résidence.

La matière de cet ouvrage est dispersée dans des documents authentiques conservés, mais trop oubliés, aux archives de quelques-unes de nos villes. Ce sont des renseignements précis, des faits mentionnés dans les registres des *conseils* de ces congrégations ou dans leurs livres de comptes. Une seule difficulté s'offrirait à l'historien : l'étonnante diversité des moyens con-

courant au même but. La variété dans l'unité, n'est-ce pas, d'ailleurs, quand il s'agit d'œuvres humaines, la marque du bon sens et aussi du succès?

Le progrès de la foi dans les âmes des riches, le soulagement spirituel et temporel des humbles, telle était la fin poursuivie par les Jésuites ; mais leurs procédés variaient suivant le milieu, suivant les usages du pays, les dispositions des personnes et cette foule de circonstances auxquelles tout organisateur doit se plier.

Outre la congrégation établie au collège même pour les élèves d'élite, et dont il n'est pas ici question, les Pères fondaient plusieurs autres congrégations pour la ville : l'une dite des Messieurs était ouverte aux gens de la haute classe, prêtres ou laïcs; celle des Marchands était pour la classe moyenne ; celle des Artisans, pour ceux qui vivaient de leur labeur. L'idéal était de pouvoir organiser ces trois groupes; le bien, semble-t-il, devait ainsi se produire plus à l'aise. On réunissait les marchands aux artisans quand on ne pouvait faire mieux ou quand on y voyait plus d'avantages. A Caen, il ne reste trace que de deux congrégations d'hommes, celle des Messieurs et celle des Artisans. Rouen possédait en plus celle des Marchands. A Rennes, les marchands et les artisans étaient ensemble. Les *Annales du collège*

d'Aix mentionnent douze congrégations établies dans cette ville (Bourgeois, Paysans, Prêtres, etc.) ; sept ont fonctionné simultanément. — Ailleurs, les aumôniers militaires fondaient des congrégations de soldats.

Comment ces congrégations de la Sainte-Vierge, avec leur but et leurs usages essentiellement pieux, pouvaient-elles servir à améliorer le sort du pauvre et du *travailleur?* Disons en réponse générale : les congrégations d'hommes riches ou aisés trouvaient dans leurs statuts mêmes l'obligation de secourir l'indigence, et dans leurs règlements spéciaux la façon dont ces secours seraient appliqués ; — les congrégations d'ouvriers offraient à leurs membres les bienfaits spirituels et matériels de toute association, de toute confrérie religieuse, où la *fraternité* n'est pas un vain mot.

Mais voici un document qui nous donnera une réponse précise et probante, la réponse des faits.

Il s'agit de la *Congrégation des Messieurs* dirigée par les Jésuites de Caen au commencement du dix-huitième siècle. La lettre qui suit, conservée dans un manuscrit de la bibliothèque municipale[1], est écrite

1. In-folio 131, n° 154 du catologue. C'est par erreur ou ignorance qu'on a inscrit sur ce recueil manuscrit le titre : *Congrégation des Artisans*. Toutes les pièces qui s'y trouvent appartiennent

par un Père de cette ville, — sans doute le *directeur* de la congrégation, — en réponse à l'un de ses confrères, qui lui avait demandé des renseignements sur les œuvres charitables fondées par les congréganistes.

« Mon Révérend Père,

« ... Je vous diray que nous n'avons point à la Congrégation de règlement dans les formes pour l'exercice des œuvres de miséricorde, mais seulement quelques pratiques qu'on observe avec édification et que voicy.

« Premièrement, ces Messieurs ont fait entre eux une bourse commune pour prester sans intérêt à de pauvres artisans, marchands et autres, et les aider par ce moyen à se maintenir dans leur profession, pour la reprendre s'ils ont été obligés par leur pauvreté de l'abandonner. Pour n'estre pas trompé, on a la précaution de prendre d'eux de bons gages et de s'assurer par des informations, qu'on fait avec prudence et charité, qu'ils sont dans le besoin, qu'il y a lieu d'espérer que par leur industrie et leur travail ils profiteront des secours qu'on leur procure et se met-

à la *Congrégation des Messieurs*. Ceux des registres des *Artisans* qui ont été conservés, sont cotées in-4 34, et in-4 35 (Nos 155 et 156 du catalogue).

tront en estat de rendre peu à peu ce qu'ils ont reçu tout à la fois; on observe même, autant qu'on le peut, de ne leur point donner l'argent en espèces, parce qu'il arriveroit quelquefois qu'ils le dépenseroient inutilement, mais de s'employer de concert avec eux à leur achetter les choses qui leur sont nécessaires pour leur vacation, comme outils, laines, bois, cuir, fil, chevaux, bestiaux, etc., etc. Ils présentent à M. le secrétaire une espèce de requeste adressée à MM. de la Congrégation. Le Père nomme trois commissaires pour l'examen; on écrit leurs noms au bas de la requeste; ces trois commissaires, qui sont pour l'ordinaire un ecclésiastique, un homme marié et un jeune homme, tantost les uns, tantost les autres, font les informations avec une grande exactitude et un grand secret, affin de ne point faire de peine à ceux qu'on veut soulager; après quoi ils écrivent au bas de la requeste leur avis et le signent, et ensuite le Père, vu cet avis, après avoir luy-même examiné la chose avec soin, dit au secrétaire ce qu'il faut qu'il face; et, si la requeste est consentie, le secrétaire fait faire par le supliant une obligation qu'on ne lui rend avec ses gages que lorsqu'il a achevé de payer toute la somme qu'on luy a prestée. Voilà, mon Révérend Père, la première pratique de Messieurs de la Congrégation.

« La seconde consiste à visiter toutes les semaines, depuis la Toussaint jusqu'aux premiers jours de May, tous les pauvres des six paroisses des six fauxbourgs, où il n'y a pas assez de personnes riches pour les assister. M. le Curé envoye au Père le rolle de tous ses pauvres avec le lieu de leur demeure. Le Père fait la division de ce rolle en plusieurs billets, tantost plus tantost moins, suivant le nombre des pauvres de la paroisse; les billets se distribuent au commencement de chaque mois à Messieurs de la Congrégation qui s'unissent trois à trois : un ecclésiastique, un homme marié et un jeune homme, et prennent jour pour aller ensemble faire la première visite de leurs pauvres; et le dimanche suivant, après vespres, ils font en présence de l'assemblée le rapport de la misère des pauvres qu'ils ont visités. Après quoy on arreste ce qu'il faut donner à chacun d'eux pour les aider à subsister; et si les trois congréganistes chargés de ce billet peuvent faire eux-mêmes cette dépense, ils la font avec plaisir; s'ils ne peuvent pas, ce n'est pas une singularité, c'est même l'usage de prendre dans la bourse commune de la Congrégation ce qui est nécessaire pour l'exécution des billets. Vous me demanderez ce qu'on donne aux pauvres dans ces visites? Du pain, du linge, des couches pour séparer les personnes d'une même famille et prévenir par ce moyen

de grands désordres. Mais le principal avantage regarde le spirituel; on console les pauvres, on les exhorte à la patience et à la fréquentation des sacrements; on instruit les enfans en présence de leurs parens; on découvre quelquefois des désordres secrets ou scandaleux auxquels on remédie de concert avec MM. les Pasteurs; on accommode les différends, etc...

« La troisiesme pratique consiste à faire apprendre des métiers suivant leur inclination et leurs talents à des garçons pauvres mais industrieux qu'on a connus en faisant la visite de leurs familles. Or, cela en trois manières : ou au concours, en préférant ceux qui sont le mieux instruits de la doctrine chrestienne (ce qui ne laisse pas de contribuer à engager tous ceux qui y prétendent à s'appliquer à l'instruction): — ou, dans l'égalité, on tire au sort: — ou enfin, quand une famille est fort chargée d'enfans, on prend celui qui paroist le plus propre à réussir. Lorsque le choix est fait en quelqu'une de ces trois manières, le Père nomme trois Messieurs de la Congrégation pour faire le marché avec un maistre et suivre cette affaire jusqu'à la fin de l'apprentissage; après quoy la charité engage les trois Messieurs à donner leur protection à leur élève et à l'aider à s'établir.

« Quatriesmement, nous éprouvons en général

que la meilleure manière d'assister les pauvres qui se portent bien, c'est de les faire travailler en faisant pour cela les avances nécessaires, qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes. On les paye bien pour leurs peines ; on les tire de l'oisiveté ; on leur épargne la honte de la mendicité, et leurs ouvrages, dans le débit qu'en font par charité des personnes vertueuses et entendues, produisent quelquefois un profit considérable qui retourne encore au bénéfice des pauvres et met en état de continuer et perpétuer les bonnes œuvres quand il plaît au Seigneur d'y donner sa bénédiction.

« La cinquiesme pratique est par rapport aux pauvres malades des six paroisses des fauxbourgs. On leur preste pendant tout le cours de leurs maladies des draps, des chemises et autres linges nécessaires et on leur procure la nourriture et les remèdes qui peuvent contribuer à leur guérison. Cela se fait avec ordre. On entretient dans chaque paroisse un magasin de linge entre les mains de quelques personnes dévotes qui se chargent de le garder, de l'envoyer aux pauvres malades et de le retirer après la maladie ; et, afin d'entretenir ces magasins particuliers, on en a un général dans la ville, qui est aussi entre les mains de quelque personne vertueuse qui se preste volontiers pour une si bonne œuvre. Sept Messieurs sont nommés pour visiter de temps en temps les sept magasins et en

rendre compte à la Congrégation : et quand ce linge qui a servi aux malades, est usé, on le donne aux pauvres mères pour emmailloter et tenir proprement leurs petits enfants, ou bien on en fait du charpi pour panser les pauvres qui ont des ulcères, à quoi se sont appliqués depuis plusieurs années quelques-uns de nos Messieurs, distingués par leur naissance et par leur mérite.

« Une sixiesme pratique de la Congrégation produit un bien spirituel d'autant plus solide qu'il dure dans plusieurs pauvres jusques à la mort. C'est une retraite spirituelle qu'on fait faire tous les ans, aux fêtes de Noël, à vingt-cinq pauvres filles ou femmes, nommées par les Messieurs de la Congrégation, qui ont démeslé dans leurs visites celles qui en avaient le plus besoin. Ils en choisissent quatre ou cinq dans chacune des six paroisses, et, afin d'étendre ce bien à plus de personnes, ils ne nomment les mêmes qu'au bout de neuf ans. On a même, dans le choix qu'on fait, une attention qui n'est pas indifférente ; c'est de procurer ce bien principalement à deux sortes de personnes : à celles qui sont âgées afin de les préparer à la mort par une confession généralle, et à celles à qui, dans un âge moins avancé, le caractère de leur esprit et leur conduite passée rendent ce secours plus nécessaire.

« Septiesmement, les pauvres de la prison n'ont point échappé à la charité de la Congrégation. Elle entretient en leur faveur un magasin particulier de linge tant pour les valides que pour les malades, de manière que les valides ont tous les huit ou tous les quinze jours, selon les saisons, des chemises à changer qu'on a soin de faire blanchir sans qu'il leur en couste. Et quand ils sont malades, ils ont en outre toute sorte d'autre linge, comme les pauvres malades des fauxbourgs, et on leur procure comme à eux le secours des médecins et les remèdes et bouillons nécessaires. Plusieurs personnes qui ne sont pas de la Congrégation se sont unies à ceux qui en sont pour envoyer tous les jours de la soupe aux pauvres des prisons. Ils ne manquent point aussi de trouver parmy nos Messieurs des avocats charitables. Il y a quelques années que la Congrégation leur fit présent de la *Vie des Saints*, avec le sceau de la Congrégation, affin de les engager à conserver ce livre plus soigneusement. Chaque jour, après la prière commune, ils lisent la vie du saint du jour, et cette lecture leur est fort profitable.

« Le zèle de la Congrégation s'étend encore jusques aux missions tant au dehors qu'au dedans du royaume. On a contribué aux unes et aux autres selon ses moyens.

« Je souhaite, mon Révérend Père, que le détail que vous avez voulu que je vous fisse contribue suivant vos intentions à la gloire de Dieu.

« J'ay l'honneur d'estre avec respect dans l'union de ses saints sacrifices.

« Mon Révérend Père, de Votre Révérence le très humble et très obéissant serviteur en Notre-Seigneur.

« A Caen, 15 août 1720[1]. »

(Sans signature.)

Ainsi, au commencement du dix-huitième siècle, sous la direction et par l'initiative évidente des Pères Jésuites de Caen, dans une de leurs congrégations on voyait fonctionner :

1° Le prêt sur gages entendu de la manière la plus parfaite;

2° L'œuvre des apprentis;

3° L'assistance par le travail, grosse question du dix-neuvième et du vingtième siècle;

4° L'œuvre des dispensaires : aliments, remèdes et consultations médicales gratuites;

5° L'œuvre des prisons;

1. Recueil manuscrit, in-folio 131, p. 40 *sqq.* — Ce document est évidemment une copie.

6° La visite régulière des pauvres, leur soulagement par des aumônes en argent et en linge, et cela avec une perfection dont n'approchent peut-être pas, si fécondes qu'elles soient, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul : nous ne leur connaissons pas, en effet, ces magasins de linge installés dans les paroisses indigentes.

Et, chose qu'il est bon de répéter, *une seule congrégation* avait assez de ressources et de zèle pour maintenir prospères — en même temps que plusieurs autres dont il sera parlé tout à l'heure — ces six grandes œuvres de charité, qui à notre époque nécessiteraient sans doute six institutions différentes.

*
* *

A côté de cette *lettre*, et dans le même recueil, nous avons trouvé de nombreuses pièces se rapportant toutes à la *Congrégation des Messieurs* : délibérations, recettes, dépenses, demandes de secours, enquêtes et autres notes dignes de figurer sur l'aide-mémoire d'un secrétaire ou d'un trésorier. Elles nous permettront de juger sur le fait la marche de cette belle entreprise chrétienne et sociale.

La lettre, on l'a vu, est datée du mois d'août 1720. Les œuvres qu'elle énumère ont été décidées et com-

mencées déjà depuis vingt ans. C'est, en effet, à la date du 29 novembre 1699, dans l' « assemblée extraordinaire et généralle des Messieurs de la Congrégation[1] », tenue en leur chapelle sous la présidence du P. Kergariou, leur directeur, qu'il faut faire remonter, non la première idée, mais le plan complet et détaillé de toute cette organisation charitable. Il eût été facile de publier *in extenso* le compte rendu de cette délibération ; il est plus circonstancié que la *lettre* et écrit en termes plus touchants. Un scrupule d'historien nous en a empêchés : ce compte rendu ne contient en fait que des *résolutions ;* la lettre certifie la *réalisation* dans l'espace d'un certain nombre d'années.

Quoi qu'il en soit, ce document, avec plusieurs autres, va nous aider à prendre une vue plus complète de l'ensemble. Nommons d'abord les hommes de bien qui se trouvent le 29 novembre auprès du P. Kergariou et dont il est fait mention dans le compte rendu. C'étaient « MM. le curé de Notre-Dame, du Roncheray, Coquerel et de Belleville, prêtres ; MM. de Montcanisy, de Dampierre, de Montfleury, de Benonville, de Cauvigny, Vaucelles, Lecoq, Férou, Lemarchand, Lislaye de Poignavant, Lesage, Molliens, de la

1. In-folio 131, p. 20 *sq.*

Guivagère, d'Argences et Dubosq-Lecoq, secrétaire et receveur de ladite congrégation[1]. »

Après la récitation du « *Veni Creator* et des prières ordinaires, pour implorer le secours du Saint Esprit par l'intercession de la très sainte Vierge », ces messieurs constatent « que le nombre et la misère des pauvres de cette ville augmentoient de jour en jour », et comme « de tout temps on s'étoit attaché particulièrement à assister ceux des fauxbourgs », dont les souffrances moins connues étaient plus délaissées, le moment semble venu de « faire un fonds commun de deniers qui seront destinés uniquement pour leur soulagement et pour leur subsistance ». La *lettre* nous a dit peu de chose sur cette question importante de la caisse de secours. Voyons donc quels étaient là-dessus les projets de ces messieurs.

« Ce fonds sera d'abord composé des aumônes que chacun des Messieurs de la Congrégation faira à cette fin selon sa dévotion et les sentiments de la com-

1. Dans d'autres pièces nous trouvons encore nommés comme membres de cette congrégation : MM. de Grainville, grand-chantre de Bayeux; de la Bonneville, supérieur des Ermites de Saint-Sever; de Sainte-Marie, prieur de l'abbaye de Fontenay; Levalley de la Cardonnière, Du Pont, Madurel, Brière. d'Entremont, prêtres; MM. de Groucy-Harouard, d'Asserville, Robillard, de la Madelène, Guérard, conseiller et avocat du roi; de Camilly, conseiller au Parlement; d'Etterville; Le Boucher, conseiller du roi et doyen du présidial; Le Tremançois, avocat, etc.

passion que doit inspirer à de véritables congréganistes l'extresme nécessité dans laquelle sont ces pauvres.

« Pour recevoir ces deniers et tenir état de ce fonds particuliers et de l'usage auquel il sera employé, on choisira... un receveur et un sous-receveur, lesquels tiendront registre fort exact des sommes qu'ils recevront et ensuite de l'employ de ces deniers.

« Afin que Messieurs de cette congrégation qui feront ces sortes d'aumônes en puissent avoir tout le fruit et le mérite devant Dieu, les dits receveurs et sous-receveurs garderont inviolablement le secret qu'on doit garder en ces rencontres, ainsy qu'il est prescrit par les articles qui ont déjà été arrestés pour l'exercice des œuvres de charité.

« Afin que ceux du dehors ne soient pas privés absolument d'entrer en société de bonnes œuvres avec cette congrégation, on pourra grossir un jour ce fonds des aumônes que les personnes charitables, qui ne sont point de cette congrégation, y pourront joindre dans la suite. »

Dans cette même assemblée, il fut décidé formellement que « ce fonds d'aumônes extraordinaires, qui pourra devenir un jour considérable, sera appliqué uniquement à prester des deniers aux pauvres particulièrement des fauxbourgs » pour les aider à « entre-

tenir leur négoce, soutenir leurs anciens travaux, faire aprendre métiers à ceux qui sont devenus en aage de pouvoir travailler. »

Deux mois plus tard, le 24 janvier 1700, dans une autre assemblée générale[1], il fut représenté que le fonds destiné aux ouvriers sans travail s'élevait déjà à la somme de cent cinquante livres. Il était donc « à propos de commencer à en faire l'employ ». La première démarche qui s'imposait à ces messieurs, serait « de s'instruire par eux-mêmes de la misère des pauvres des fauxbourgs », et ils jugèrent que le meilleur moyen « estoit de s'assujétir à leur rendre de temps en temps visite ». A cette occasion, quelqu'un fit remarquer « qu'on ne manqueroit pas de découvrir dans ces sortes de visites certains pauvres, lesquels, quoyqu'ils ne manquent ny de travail, ny d'ustensiles propres à faire subsister leur métier... ne laissent pas cependant de souffrir beaucoup pour n'avoir pas toute la santé, toute l'aptitude d'esprit et de corps nécessaire... et qu'il estoit du devoir de Messieurs de cette congrégation de chercher encore à soulager ceux-ci sans déroger néanmoins à ce qu'ils avaient projetté de faire pour ceux-là ». Qu'à cela ne tienne, la charité ne s'embarrasse pas pour si peu. On recherchera donc les

1. In-folio 131, p. 23 *sqq.*

pauvres les plus nécessiteux des six paroisses des faubourgs : les congréganistes leur feront en les visitant des aumônes de leur propre fonds, ou s'emploieront à les faire assister par d'autres personnes charitables, ou encore leur appliqueront les aumônes qui auront été mises secrètement dans le tronc et le produit des quêtes faites à la porte de la chapelle.

La générosité des membres de la congrégation et celle des personnes étrangères permit de faire face aux dépenses nécessitées par ces deux bonnes œuvres. Il existe encore un « registre secret[1] » des donations destinées aux prêts. Devant le nom du donateur figure le montant de son aumône. On y voit, à différentes dates, M. de Dampierre inscrit pour vingt-huit livres, M. de Benonville pour quatorze livres, M. de Montcanisy pour quarante-deux livres, etc... Le R. P. Kergariou apporte souvent sa large part : ici soixante-sept livres, là cent six livres, ailleurs cent trente-deux... C'étaient, à n'en pas douter, les aumônes que son industrie avait obtenues des personnes pieuses désirant contribuer aux charités de la congrégation dont elles ne faisaient point partie. Dès février 1701, le total de cette recette était de neuf cent onze livres ;

1. In-folio, 131, p. 1 *sqq*.

il montait à neuf cent soixante-six livres deux ans plus tard [1].

L'argent n'était point gaspillé. On peut voir par un acte du 1er octobre 1706 que ces messieurs savaient lui trouver de bons placements. A cette date, les prieure, sous-prieure et dépositaire des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Caen « confessent avoir vendu et constitué à messieurs de la congrégation établie dans le collège royal des R. P. Jésuites à Caen sous le titre de Purification de la sainte Vierge... la somme de cent livres de rente au denier vingt, payable en cette ville par chacun an... moyennant la somme de deux mil livres présentement payée comptant, que les dits sieurs de la congrégation ont déclaré provenir d'aumosnes qui ont esté faites entre leurs mains pour aider à continuer [leurs] œuvres de charité... »

Deux milles livres d'aumônes, voilà une jolie somme, si l'on tient compte de la valeur de l'argent au début du dix-huitième siècle. Du reste, ce ne devait pas être là tout le trésor de la Congrégation : elle avait sans doute d'autres placements, et gardait en caisse de quoi parer aux nécessités courantes.

Non seulement les fonds étaient déposés en lieu

1. Au début du dix-huitième siècle une livre équivalait à 1 fr. 80. Cf. Bally, *Histoire financière de la France,* t. II, p. 298.

sûr, mais de plus les congréganistes, se conformant aux décisions de l'assemblée générale, n'en disposaient qu'avec précaution et en exigeant des garanties. Il avait été entendu qu'on ne prêterait « qu'aux gens de bonnes mœurs, qui ne sont ni ivrognes ni débauchés ». La lettre nous a déjà édifiés à ce sujet ; toute demande d'un secours pécuniaire était faite par écrit, suivie d'une enquête, dont le résultat, libellé lui aussi, était signé des congréganistes qui en avaient été chargés. Citons un modèle entre beaucoup d'autres :

« Denis Baton supplie Messieurs de la Congrégation de vouloir bien luy aider d'une somme de cinquante livres pour le faire recevoir maistre formier tourneur cassetier.

« C'est un jeune homme de bonne vie et mœurs. Il demeure rue Saint-Jean, proche le pont Saint-Pierre. Pour assurance de la somme qu'il demande il donne pour caution le sieur Leroux, maistre cordonnier, demeurant dans la rue du Goullet, paroisse Notre-Dame. »

[Et plus bas, d'une autre main :]

« Après nous estre informé des mœurs et conduite du dit Baton, l'avoir visité dans sa maison, nous croyons qu'on peut avec seureté lui prester la somme

de cinquante livres pour le faire passer maistre formier tourneur cassetier, à la caution solidaire du dit Leroux, maistre cordonnier, laquelle somme il rendra dans un an de mois en mois, en douze payemens.

« Délibéré à Caen, le cinq juillet mil sept cens un.

« DETTERVILLE, DARGENCES, DUBOSCQ-LECOQ[1]. »

L'ouvrier qui avait mérité une pareille bienveillance devait encore offrir des gages ou signer une obligation. Par exemple :

« Je soubsigné, Nicolas Ancelle, faiseur d'écritoires, demeurant de présent paroisse Saint-Martin de Caen, reconnais devoir à M. Guérard, conseiller et advocat du roy en la vicomté de Caen, la somme de soixante livres qu'il m'a prestée ce jourd'huy; pour payement de laquelle somme je consens qu'il reçoive en mon lieu et place de M. Gabriel Collet, boulanger à Caen, mon locataire, demeurant rue de Froide-rue, la dite somme de soixante livres en trois termes... ce que le dit Collet a consenti faire et payer aux mains du dit

1. In-folio 131, p. 64.

sieur Guérard sur le loyer dont il sera redevable au dit Ancelle.

« Fait le vingt-huit juin mil sept cens trente-huit.

« ANCELLE, COLLET. »

Cette date, 1738, prouve assez que l'œuvre résolue en 1699 résista sans languir à l'épreuve du temps, ce redoutable ennemi de la persévérance et des bons désirs.

* * *

Mieux encore; le curieux manuscrit de la bibliothèque de Caen atteste l'exercice de plusieurs autres œuvres de miséricorde par l'entremise de cette même congrégation, preuve indéniable de ses ressources et de son action sociale, et que la lettre du 15 août 1720 a passées sous silence.

D'abord l'article 16 de la délibération du 29 novembre 1699 nous apprend que ces messieurs n'oublièrent pas les « pauvres jeunes et vieux qui se trouveront hors d'état de gagner leur vie par aucun travail; » il fut décidé « qu'on s'emploiera avec zèle et sans se rebuter à les faire mettre aux hôpitaux. »

De plus, à la page 5 du même recueil on peut lire, de la main du trésorier :

« Le samedy 12 décembre 1705, le R. P. Kergariou et M. de Montcanisi ont déposé en mes mains trois cens livres de la part de Mme de Hermanville, qui les a donnés pour délivrer cinq prisonniers pour faits civils ou amendes pécuniaires. »

Cette somme fut facilement dépensée. Suivent, en effet, un certain nombre de mentions comme celle-ci : « Le 4 janvier 1706, Jacques Mircy, retenu prisonnier pour cent cinquante livres restant de trois cens livres d'amende pour faux saunage... a été élargi... au moyen en partie de la somme de soixante-dix livres qui luy a été fournie des deniers cy dessus. — Le 24 décembre 1705, Jacques le Carpentier, prisonnier depuis onze mois pour droits de détail de boissons, et Pasquet, prisonnier du 14 septembre dernier pour le prix de sel achepté en gabelle, ont été élargis moyennant cinquante et soixante livres, en exécution des ordonnances de M. Foucault, conseiller d'État, du dit jour, lors de sa visite », etc., etc.

Ces notes de comptabilité, si sèches qu'elles soient, ne sont-elles pas bien éloquentes? Quand même il ne s'agirait là que d'une donation passagère et d'un fait particulier, ne voit-on pas que cette charitable industrie dut être inspirée à ces messieurs par quelqu'une de leurs autres œuvres, la visite des pauvres, par exemple, ou l'œuvre des prisonniers? Dans leurs

relations avec ces malheureux, le Père et ses congréganistes durent en trouver dont le principal crime avait été la misère, et dont la délivrance était d'autant plus pressante que leur détention augmentait les besoins de leur famille. Il suffisait d'intéresser à leur sort quelque personne charitable. C'est un art de découvrir l'indigence et de la faire soulager. Avouons que ces messieurs y étaient passés maîtres.

N'est-ce pas aussi sous l'inspiration de cet art bienfaisant qu'ils surent étendre au loin et au profit des âmes les secours de leur pieuse libéralité? La lettre de 1720 parle de retraites pour les femmes et de l'aide apportée « aux missions tant au dehors qu'au dedans du royaume. » Elle ne dit rien d'une autre œuvre de miséricorde spirituelle souverainement utile et très développée dès le dix-septième siècle par les Pères de la Compagnie de Jésus, l'œuvre des catéchismes. Celle-là encore fut favorisée et soutenue, dans les paroisses pauvres de Caen, par les subsides et le dévouement de la Congrégation des Messieurs de cette ville. Nous pouvons l'affirmer, grâce à une pièce, informe il est vrai, mais datée et fort précise : c'est le brouillon d'un acte authentique où l'on a omis seulement quelques noms propres et dont voici les passages principaux :

« Nous prieure, sous-prieure. . confessons avoir

vendu et constitué à Messieurs de la Congrégation... représentés par MM. de Lavalley de la Cardonnière, prêtre, préfet, — Morin, escuyer, sieur de Montcanisy, Vicaire du Désert, assistans, — Lecoq, sieur du Boscq, conseiller du roy en l'élection de Caen, et le Poutrel, sieur d'Argences, receveurs présens et acceptans... la somme de trente-cinq livres huit sols de rente au denier vingt, payable en cette ville de Caen... la dite rente constituée moyennant la somme de sept cent huit livres, à nous payées comptant, que les dits sieurs ont déclaré provenir d'aumônes qui ont été faites entre leurs mains, pour en estre les intérêts, qui reviendront de trois ans en trois ans à la somme de cent six livres quatre sols, employés sçavoir : cent livres pour le prix qui sera proposé au concours du catéchisme général qui se fera suivant le règlement du 25 de décembre 1708, de trois ans en trois ans, aux pauvres enfants, garçons et filles, des six paroisses des fauxbourgs de cette ville... et des six livres quatre sols d'excédent en estre employé quarante et un sols quatre deniers à acheter des catéchismes du diocèse, des images et des chapelets pour estre distribués par MM. les Ecclésiastiques qui feront aussi par chacun an les catéchismes particuliers dans les dites paroisses des fauxbourgs[1]. »

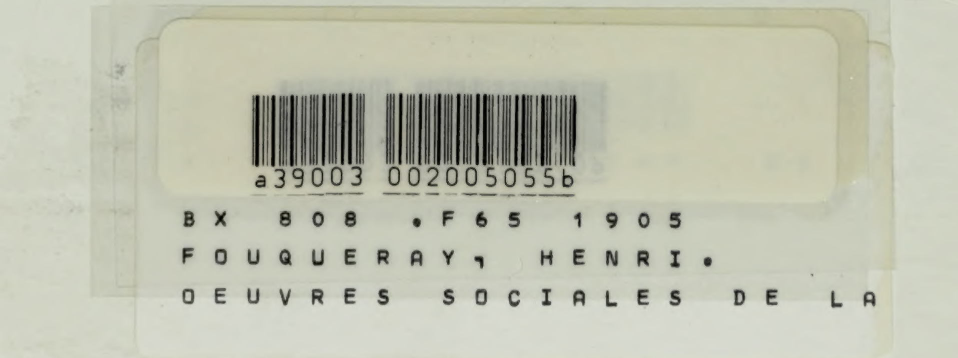
1. In-folio 131, p. 42.

Que de choses bonnes et pratiques dans ce vieux papier! N'est-ce pas un usage trop peu répandu de nos jours, ce concours et ce prix de catéchisme pour les enfants de plusieurs paroisses d'une même ville? Et pourtant, quel admirable moyen d'émulation qui profite non seulement à eux, mais aussi à leurs parents!

Notre but, en publiant ces précieux débris d'un ancien registre de trésorier, était de montrer ce que pouvait à cette époque pour le soulagement et le bonheur des classes pauvres, la réunion de quelques prêtres et de quelques catholiques sous la conduite d'un religieux au cœur d'apôtre. Il est vraiment difficile de découvrir ce qui pouvait alors manquer aux faubourgs de Caen comme assistance matérielle et morale, et quelle misère pouvait échapper aux filets d'une bienfaisance si pénétrante et si industrieuse.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).




a39003 002005055b

